Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 077-217704949-20260921-DELIB2026_0098-DE

MAIRIE DE
VERNOU-LA CELLE SUR SEINE
77670

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 11/09/2026	Le vingt et un septembre deux mille vingt-six à vingt heures trente,
Date d'affichage 21/09/2026	Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.
Nombre de conseillers : En exercice.....23 Présents.....18 Votants.....23	Etaient présents(es) : Alain MOMON, Vanessa GANDON, Daniel DESSOGNE, Michel DOYEN, Valérie BOCQUEL, Régine BRIOIS-BRAUN, Benjamin HOLOFFE, Marc JEGOU, Laetitia GUISTEL, Tom MAHÉ, Pascale PALARD, Tiffany MINO, Geneviève DARGNAT, Eric SAINT-SEBASTIEN, Caroline CESNEUT, Patrice SAINTON, Baptiste TOINOT et Gwenaele ALBERTELLI formant la majorité des membres en exercice. Absents excusés avec procuration : Hermann TYNDAL pouvoir à Tiffany MINO Elisabeth FRONTIN pouvoir à Eric SAINT SEBASTIEN Brigitte GOUYON pouvoir à Valérie BOCQUEL Josiane PACHOLSKI pouvoir à Daniel DESSOGNE Michael GUYONNET pouvoir à Patrice SAINTON
Réf : 2026-075 Objet : MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 21/09/2026 et qu'elle a été rendue exécutoire le 21/09/2026 Le Maire, A. MOMON	Secrétaire de séance : Pascale PALARD

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 077-217704949-20260921-DELIB2026_0098-DE

Réf : 2026-075- MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE

Vu le Code Général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L2122-18, L2121-29 et L2122-21,
Considérant l'avis favorable donné par le Comité Social Territorial lors de sa séance du 16/12/2025

Entendu Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- De modifier les horaires d'ouverture au public de la Mairie pour permettre aux administrés de Vernou-la Celle sur Seine d'avoir accès à la Mairie sur des amplitudes horaires différentes,
- De valider les modifications suivantes :

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	8 h 30 – 12 h	13 h 30 – 17 h
Mardi	8 h 30 – 12 h	13 h 30 – 18 h
Mercredi	8 h 30 – 12 h	13 h 30 – 17 h
Jeudi	8 h 30 – 12 h	13 h 30 – 17 h
Vendredi	8 h 30 – 12 h	13 h 30 – 17 h
Samedi	9 h – 12 h	—

- Informer l'assemblée que les modifications d'horaires d'ouverture n'entrainent aucune modification du temps de travail du personnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- AUTORISE la modification des horaires d'ouverture de la Mairie comme présentée ci-dessus.
- DÉCIDE de mettre en œuvre cette modification à compter du lundi 5 octobre 2026

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 21/09/2026

Le Maire, Alain MOMON

MAIRIE de VERNOU-LA-CELLE-sur-SEINE (Seine-et-Marne)

Secrétaire de séance : Pascale PALARD

Palard

Alain MOMON
Maire
28 sept. 2026